

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

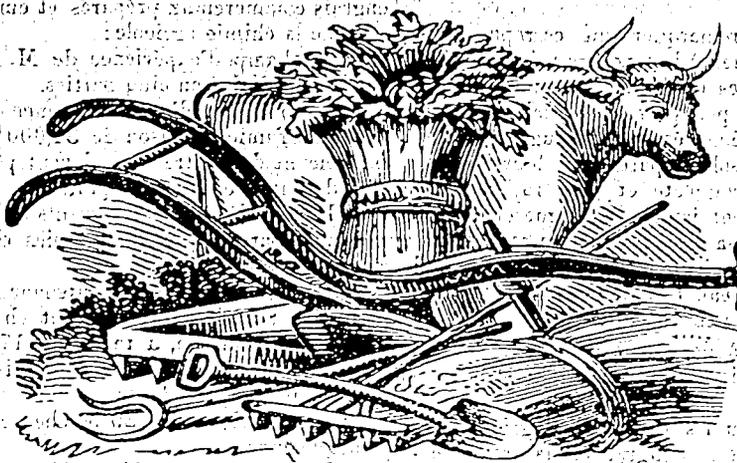
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées Franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

**Causerie agricole :** L'influence des engrais sur la végétation.

**Revue de la Semaine :** Lettre pastorale des Pères du Cinquième Concile Provincial de Québec; Dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie et à Saint-Joseph; état actuel de l'Eglise; le Concile du Vatican; infailibilité du Pape (A continuer).

**Sujets divers :** L'immigration à Manitoba.

**Recettes :** Confection de liqueurs avec la gadelle noire (cassia). — L'usage de ses feuilles comme remède et comme un puissant stomachique préférable au thé.

**Annales :** Distribution des prix au Collège Ste. Anne. — Renseignements à ceux qui désirent s'établir à Manitoba.

**PRIERE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER AU PLUS TOT.**

## CAUSERIE AGRICOLE

### INFLUENCE DES ENGRAIS SUR LA VÉGÉTATION.

Aucun sol n'est inépuisable: que l'on suppose la terre la plus riche, la plus fertile, la plus complètement saturée de substances fertilisantes, il est incontestable que la culture finira toujours par l'épuiser, à moins que de nouvelles doses d'engrais ne viennent réparer les pertes que les récoltes lui font subir.

Cet épuisement n'est pas également rapide pour tous les sols, il en est de privilégiés qui contiennent une si grande richesse que les plantes qu'ils portent semblent d'abord ne leur rien enlever. Les récoltes succèdent sans interruptions aux récoltes et toujours de nouvelles substances alimentaires viennent satisfaire à leurs besoins. Pendant de longues années, cet état de chose persiste, on s'habitue à considérer ces terres comme inépuisables; mais un beau jour, on s'a-

perçoit de son erreur, on voit les rendements diminuer et l'on déplore l'abus que l'on a fait de la force productive de ces sols.

D'autres moins favorisés sous le rapport de la richesse ont besoin d'un apport constant de substances fertilisantes pour pouvoir devenir fertiles.

Cependant une terre pauvre ne cesse jamais complètement de produire des végétaux, elle n'est jamais absolument stérile. En dépit de tout, la végétation continue au moyen de certains principes minéraux qui se sont accumulés dans les terrains depuis leur formation, et par les éléments que lui fournissent l'eau et l'air.

L'atmosphère, en raison de son immensité est une source intarissable d'éléments fertilisants. Toujours en mouvement, elle met sans cesse à la portée des êtres qui vivent à la surface de la terre de nouveaux principes nutritifs. L'eau de son côté dissout, ou entraîne avec elle de nouvelles doses de substances alimentaires et contribue ainsi puissamment à la nutrition des plantes sur les terrains les plus pauvres en apparence.

Mais la culture ne peut se contenter de cette végétation spontanée. Les végétaux qu'il lui est avantageux de faire croître sont plus exigeants, ils aiment à trouver dans le sol qui les porte, une nourriture abondante et lorsque celle-ci leur fait défaut, ils ne donnent que des produits faibles qui paient à peine les travaux faits pour favoriser leur croissance. L'exploitation du sol devient alors une occupation ruineuse, qui appauvrit les peuples aussi bien que les individus.

On dit alors que la terre est fatiguée et qu'elle a besoin de repos. Ce sont des expressions inexactes représentant des idées complètement fausses. La terre ne se fatigue pas, mais elle s'épuise, elle n'a pas besoin de se reposer, mais elle demande de la nourriture, des engrais. Quand on l'appauvrit par une longue succession de plantes épuisantes le repos lui fait du bien, il est vrai, non parce qu'il répare ses

Publié par J. L. Hamelin, Hôpital-Général de Québec

fatigues, mais parce qu'il permet à cette terre de se recouvrir d'une certaine végétation naturelle qui, mourant et se décomposant sur la surface qui l'a vue naître, l'enrichit, et aussi parce que l'eau et l'air exercent sur elle leur bienfaisante action.

Cependant il est bon de remarquer que ce repos est un moyen bien lent de restituer à la terre les principes fertilisants enlevés par les récoltes et que le système de culture qui l'adopte est un système peu propre à enrichir un pays.

Les engrais auraient le même résultat, ils augmenteraient également la richesse des sols, répareraient leurs pertes; mais d'une manière plus complète et plus rapide. Avec leur concours, la terre ne sent jamais la fatigue et n'a plus besoin de repos. Sans cesse sa force productive est soutenue et sans cesse d'abondantes et riches récoltes sont retirées de son sein. Ce que le repos, l'eau et l'air mettent des années à produire l'engrais l'exécute en un jour.

L'engrais, le fumier voilà donc le grand levier de toute production agricole; par lui, arrive la richesse; sans lui la ruine. Cherchons dans tous les pays de la terre les causes qui ont amené les succès ou les revers de l'agriculture et partout nous reconnaissons que l'engrais est la première et ordinairement l'unique cause de tout. On s'étonne des récoltes abondantes que l'on obtient en Angleterre, en Belgique, dans quelques parties de l'Allemagne, et de la France. En jetant cependant un coup d'œil sur le mode de culture suivi dans ces contrées, l'étonnement cesse bientôt, car on voit aussitôt que les récoltes y sont toujours proportionnelles aux doses d'engrais confiées à la terre; c'est-à-dire que les fortes fumures y produisent toujours des rendements élevés. Les cultivateurs de ces contrées calculent leur richesse respective par le volume des fumiers qu'ils pourront répandre sur leurs champs. Pour eux, tout ce qui peut conserver ou augmenter la fertilité du sol est un trésor qu'ils recueillent précieusement. Déchets et débris de toutes sortes, fruits gâtés, mauvaises herbes, cendres, débris de démolitions, eaux de lavage et de lessive, tous servent à grossir le monceau d'engrais, parce que l'on comprend que toutes ces matières concourent à accroître la production végétale.

Mais de tous ces engrais celui que l'on recueille avec le plus de soin et celui dont l'usage est le plus général est le fumier de ferme, qui, par sa nature complexe, réunit tous les principes fécondants. Il est, en effet, formé des résidus des plantes elles-mêmes et, comme tel, il contient la plupart des éléments dont elles étaient composées et est parfaitement constitué pour fournir à d'autres végétaux une alimentation complète.

Ce n'est pas tout encore. Les plus habiles agriculteurs des riches contrées citées plus haut ne croiraient pas leurs champs suffisamment fumés, s'ils se contentaient des fumiers et des débris qu'ils peuvent recueillir dans leur culture. A ceux-ci ils ajoutent des engrais naturels ou fabriqués fournis par le commerce et que, pour cette raison, on nomme engrais commerciaux. Ces engrais sont ordinairement d'un prix plus élevé que les fumiers de ferme; mais leur action sur la végétation est tellement effective, ils augmentent à un tel degré la force productive de la terre qu'ils ne craignent pas de dépenser des sommes relativement considérables pour se les procurer.

Comme il était très-important pour l'art agricole de bien connaître la valeur relative des principaux engrais employés dans la culture, d'éminents agronomes en ont fait plusieurs essais comparatifs. Ces essais sont très-précieux dans la pratique, car ils permettent de marcher avec sûreté dans la

voie du progrès.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu d'expériences faites par M. Garnot, sur sa terre de Villaroche, pour constater comparativement les effets du fumier de ferme et des engrais commerciaux préparés et employés suivant les données de la chimie agricole:

Le champ d'expérience de M. Garnot, dit le compte-rendu, fut divisé en cinq parties.

La première, d'une contenance de 1 arpent, 92 perches, reçut du fumier à raison de 34,000 lbs. par arpent pour un assolement de quatre ans, devant porter des betteraves, du blé, de l'avoine, puis une prairie.

La deuxième, de 2 arpents et 88 perches, fut divisée en douze parcelles égales, munies chacune d'un engrais de commerce différent.

La troisième, même contenance, fut divisée également en douze parcelles qui reçurent chacune une demi-fumure au fumier de ferme, à raison de 17,000 lbs. par arpent, et une demi-fumure des mêmes engrais de commerce employés dans la partie précédente.

La quatrième, de 29 perches carrées environ, sans fumure aucune.

La cinquième de 23 perches carrées environ, reçut 13,700 lbs. de fumier de ferme par arpent, plus une ration d'engrais spécial du commerce.

Le fumier de ferme était estimé à \$1 les 1,000 lbs. tous frais compris, soit une dépense de \$34 par arpent. Cette dépense devait être en proportion égale pour les engrais des autres parcelles, sauf toutefois à être répartie en deux ou trois années.....

..... Il ressort de l'ensemble des expériences que si le fumier de ferme a une durée plus longue que celle de tous les engrais du commerce, quels qu'ils soient, il agit moins que ces engrais la première et même la seconde année. Ainsi: le fumier de ferme seul est arrivé en dernière ligne la première année et n'a donné que 29,500 lbs. de betteraves à l'arpent, quand le sulfate d'ammoniaque employé seul est arrivé premier, avec 40,000 lbs. de rendement.

Le fumier seul est encore arrivé dernier la seconde année pour le blé, mais déjà les engrais chimiques employés seuls diminuaient d'actions et ce sont les mélanges d'engrais chimiques et de fumier qui ont produit les plus beaux rendements.

En tête se trouve encore le sulfate d'ammoniaque avec le fumier pour le grain et la paille et l'engrais dit organique pour le grain seul.

Mais la troisième année, le fumier de ferme a repris le dessus, il a donné 2,088 lbs. d'avoine en grain, lorsque le sulfate d'ammoniaque seul ne donnait que 1494 lbs.

Enfin, la quatrième année, le fumier s'est maintenu au premier rang et a donné 5,500 lbs. de fourrage lorsque l'engrais qui venait après n'en donnait que 4,900 lbs. et les autres engrais des quantités moindres.

Le fumier employé pour les expériences avait été mis en terre trop tard et dans un état trop peu avancé de décomposition; mais eut-il été confié au sol plus tôt, que son action eût encore été distancée, au moins la première année, par celle des engrais chimiques; puisque ces engrais ont eu le dessus même la seconde année, alors que le fumier était complètement décomposé.

Les expériences de Villaroche démontrent aussi que l'emploi simultané du fumier comme fonds de fumure et des engrais chimiques comme complément, est plus productif que l'emploi exclusif de l'engrais chimique.

Mais la démonstration la plus frappante, c'est qu'entre

les mains d'un agriculteur habile, une terre, quelle qu'elle soit, acquiert en quinze ou vingt ans une force productive double ou triple de celle qu'elle avait à l'origine.

Ainsi, à Villaroche, où M. Garnot a servi largement et constamment à la terre fumier de ferme et bon engrais de commerce, on retrouve une vieille force, un stock de fertilité tels, que la parcelle qui n'avait reçu aucun engrais, a produit la première année des expériences, 30,750 lbs. de betteraves à l'arpent; la seconde année, 20 minots de blé; la troisième année, 1666 livres de paille d'avoine et 1458 livres ou environ 35 minots de grains; la quatrième et la cinquième année, 4110 livres de fourrages ou 274 bottes. Heureux les propriétaires qui confient leurs terres à de tels fermiers.

« Nous sommes convaincus que pendant dix ans la terre de Villaroche pourrait marcher sans fumier, avec le seul appoint du sulfate d'ammoniaque pour la betterave, et du superphosphate pour les céréales et les fourrages, tant elle est riche en matières fertilisantes accumulées, non sans frais, par les abondantes fumures de M. Garnot. »

Ce que cet excellent agriculteur a fait sur sa terre pourrait être exécuté partout ailleurs. Pas n'est besoin d'une grande science pour obtenir ces succès. Il suffit d'être convaincu de la nécessité des engrais pour soutenir la force productive de la terre et de ne négliger aucun moyen de se les procurer en quantité suffisante.

Nulle amélioration agricole n'est plus avantageuse ni plus fertile en heureux résultats que celle qui est produite par l'influence des engrais. Par elle, tout prospère; toutes les productions répaissent, les céréales aussi bien que les fourrages; les animaux reçoivent une nourriture plus adouci, plus riche et plus variée et leurs produits de toutes sortes en sont considérablement augmentés. Ces heureux résultats ne s'opèrent certainement pas dans toute leur plénitude dès la première année; mais ils ne se font pas longtemps attendre et le cultivateur jouit bientôt de leurs précieux avantages.

**REVUE DE LA SEMAINE**

**Lettre pastorale des Pères du cinquième Concile Provincial de Québec.**

*Nous par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique, Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec.*

*A tous les Ecclésiastiques, aux Communautés Religieuses de l'un et de l'autre sexe, et à tous les fidèles de la dite Province, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.*

Réunis en concile pour la cinquième fois, dans cette église Métropolitaine de Québec, sous les regards de Marie Immaculée, nous vous adressons la parole tous ensemble, Nos Très Chers Frères, afin que cette parole produise dans vos cœurs une impression plus profonde et plus salutaire. Placés comme sentinelles sur les murs de la sainte cité, qui est l'Eglise de Jésus-Christ, nous entendons souvent au fond de nos cœurs ces paroles du prophète: *Si vous n'avertissez point l'impie de se convertir et qu'il meurt dans son iniquité, je vous redemanderai son sang. Mais si vous avertissez l'impie à se convertir et qu'il persévère néanmoins dans son iniquité, il mourra dans son iniquité, mais pour vous, vous aurez délivré votre âme.* (Ezéchiel, XXXIII: 8). Oui, nous voulons, selon l'expression du prophète, *délivrer nos âmes du jugement terrible auquel nous serions exposés, si nous man-*

quions à un devoir tout à la fois important et rigoureux; celui de veiller à la garde du troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis évêques (Actes, XX: 28), et nous venons vous annoncer les desseins de Dieu sur vous (Actes, XX: 27).

Mais avant de vous mettre sur vos gardes contre plusieurs désordres que nous avons à signaler, nous désirons, N. T. C. F., vous entretenir de plusieurs sujets dignes de votre attention.

**DÉVOTION AUX SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE ET À SAINT JOSEPH.**

Nous nous réjouissons vivement, N. T. C. F., de voir que cette triple dévotion fait chaque jour de nouveaux progrès parmi vous.

Comme le Cœur de Jésus a été le sanctuaire et la première source de son amour pour les hommes, il est convenable et souverainement juste qu'il reçoive un culte spécial. Aussi dans tous les siècles, a-t-il été l'objet de l'amour, de l'adoration et de la confiance des disciples de Jésus-Christ. C'est le foyer et le symbole de cet amour tendre, compatissant et généreux qui a fait pour nous de si grandes choses, car à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste..... mais l'amour de Dieu a éclaté sur nous par la mort de Jésus-Christ et nous a justifiés dans son sang, nous qui étions ses ennemis (Rom. V: 7.). C'est dans ce cœur divin qu'ont été formés les desseins de notre salut: c'est le tabernacle de l'alliance nouvelle qui a reconlié la terre avec le ciel; c'est l'autel des parfums et de l'holocauste, où le Pontife éternel a offert et continue d'offrir, en odeur de suavité, le sacrifice de sa mort; et sur lequel brûle le feu d'une charité qui ne s'éteindra jamais; c'est la table d'or, sur laquelle Jésus a préparé l'aliment céleste de son corps qui doit nourrir nos âmes; c'est cette fontaine divine où nous sommes invités à venir puiser avec joie les grâces du salut (Isaïe, XII: 3.).

Aussi, la servante de Dieu, la vénérable Marguerite-Marie, disait-elle en parlant de la dévotion au S. Cœur de Jésus, ces paroles que nous répétons avec confiance: " Je ne sache pas qu'il y ait un exercice de dévotion qui soit plus propre à élever en peu de temps une âme à une plus haute sainteté, et à lui faire goûter les véritables douceurs attachées au service de Dieu: Oui, je le dis avec assurance, si l'on savait combien cette dévotion plaît à Jésus-Christ, il n'y aurait pas un chrétien qui ne s'empressât de la pratiquer. Les personnes consacrées à Dieu y trouvent un moyen infailible de conserver leur ferveur et de l'augmenter, ou de la recouvrer si elles l'ont malheureusement perdue. Les personnes du monde y trouvent tous les secours nécessaires à leur état, la paix dans leur famille, le soulagement dans leurs travaux, et les bénédictions du Ciel dans toutes leurs entreprises. C'est dans ce cœur adorable que nous trouvons tous un refuge pendant notre vie et surtout à notre dernière heure. Ah qu'il est doux de mourir quand on a eue une constante dévotion au cœur de Celui qui doit nous juger! "

La dévotion au Sacré Cœur de Marie est une conséquence toute naturelle de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Il ne faut point séparer dans notre amour ces cœurs que la Sagesse Divine a unis si intimement. Quel bonheur nous aurons à considérer les liens merveilleux formés entre le cœur du plus parfait des fils et le cœur de la plus parfaite des mères! Sans doute notre pauvre intelligence ne saurait pénétrer l'abîme de leur amour réciproque; mais notre affection doit se plaire à contempler ce qui peut l'enflammer des plus saintes ardeurs.

Allons donc au Cœur de Jésus par celui de Marie et nous trouverons la miséricorde qui pardonne, la lumière qui éclaire, la grâce enfin sans laquelle nous ne sommes rien, mais avec laquelle nous pouvons tout en celui qui nous fortifie (Philip. IV. 13).

Pour nous animer à cette dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, nous vous proposons comme modèle le Bienheureux Saint Joseph. Comment, en effet pourrions-nous omettre de vous parler ici de celui qui fut choisi par Dieu lui-même pour être le gardien très fidèle et le protecteur très vaillant de ce que le ciel et la terre offrent de plus grand et de plus beau ? La gloire et la richesse ont été dans sa maison et sa justice dans les siècles des siècles (Ps. CXI. 3). Honorons donc celui que Jésus a voulu honorer pendant sa vie, consoler à l'heure de la mort et combler de gloire, de richesses et de justice dans l'éternité. Honorons celui que le Vicaire de Jésus-Christ a déclaré patron de l'Eglise Catholique. Invoquons souvent durant notre vie celui que Jésus et Marie ont tant aimé, afin qu'à l'heure de notre mort Jésus, Marie et Joseph nous aident à franchir le passage redoutable du temps à l'éternité.

Avant de passer à un autre sujet, nous vous ferons part, N. T. C. F., d'un dessein que nous avons conçu pour la plus grande gloire du Cœur Divin de Jésus et pour le plus grand bien de vos âmes.

Le Souverain Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, a souvent manifesté le désir de voir la dévotion au S. Cœur de Jésus devenir de plus en plus vive parmi les fidèles. Déjà, bon nombre de communautés, de paroisses, de diocèses et de royaumes se sont empressés de se consacrer spécialement au Sacré Cœur de Jésus, ou plutôt de se réfugier dans cet arche de salut, au milieu du déluge de maux qui inondent aujourd'hui la surface de la terre.

Nous avons donc résolu d'un commun accord de mettre toute cette province ecclésiastique sous la protection spéciale de ce Cœur Divin. Vous trouverez à la fin de ce mandement ce que nous avons statué à cet effet. Nous avons la ferme confiance que vous vous empresserez de vous y conformer, et que cette sainte et salutaire dévotion produira partout des fruits de bénédiction.

## II

### ÉTAT ACTUEL DE L'ÉGLISE.

Nous lisons au chapitre huitième de Saint Mathieu que les apôtres voyant la tempête menacer d'engloutir la barque où ils se trouvaient avec Jésus, éveillèrent leur maître, en lui disant : *Seigneur, sauvez-nous, nous allons périr !* Alors le fils de Dieu commanda à la mer, les vents s'apaisèrent, les flots rentrèrent dans un calme parfait, et tous ceux qui en furent les témoins furent saisis d'admiration.

Dans le moment actuel la tempête gronde de toutes parts ; la barque de l'Eglise est horriblement secouée par les flots des erreurs et des passions humaines qui veulent la faire périr. Sans doute elle ne saurait faire naufrage, car Jésus est avec elle et il a promis que *les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle* (Mat. XVI. 18) ; mais, il n'en est pas moins vrai qu'à l'exemple des apôtres, nous devons recourir au cœur divin de notre Sauveur et travailler de toutes nos forces par la prière, par la vigilance, par tous les moyens que la Providence met à notre disposition, pour détourner le péril et acquérir ainsi notre part à la victoire que Jésus veut bien partager avec nous.

La lutte qui se fait aujourd'hui contre l'Eglise, sans aller jusqu'à répandre le sang des catholiques, n'en est pas moins dangereuse, ni moins capable d'attrister nos cœurs.

La révolution gronde partout en Europe. Ses doctrines funestes, infiltrées, dans tous les membres du corps social, par une éducation indifférente, quand elle n'est pas ouvertement impie, cherchent à se faire jour et à renouveler les horribles scènes qui ont naguère épouvanté le monde. L'anarchie, fruit des principes révolutionnaires, menace de devenir l'état permanent dans des pays qui se distinguaient autrefois par leur attachement à ces principes d'ordre et de soumission à l'autorité légitime, qui font la gloire et la prospérité des nations. L'esprit du mal se déchaîne avec plus de fureur que jamais afin de semer partout les principes les plus pernicioeux et de battre en brèche l'Eglise de Jésus-Christ, la gardienne et le soutien de la vérité.

Le gouvernement de l'Allemagne et de la Suisse ne craignent pas de s'attaquer à la foi et aux sentiments religieux des populations catholiques, et quand ils voient qu'ils ne peuvent réussir par l'intimidation à fermer la bouche aux évêques, ou à les détacher du Saint-Siège, ils les dépouillent, les chassent de leurs demeures, les envoient en prison ou en exil.

La ville sainte elle-même, Rome, le patrimoine de l'Eglise universelle, est devenue l'objet de la plus odieuse, de la plus flagrante et de la plus sacrilège des usurpations. Le souverain Pontife a été privé de la souveraineté temporelle si nécessaire à la liberté de l'Eglise ; les ordres religieux sont dépouillés ; les vierges consacrées à Dieu sont chassées de leurs paisibles retraites ; les églises, quand elles ne sont pas livrées aux démolisseurs, sont privées des ressources que la piété des fidèles avaient données pour la splendeur du culte et le soutien de ses ministres. Les établissements de la charité n'ont pas trouvé grâce devant la rapacité des envahisseurs, qui s'efforcent en vain de combler avec les dépouilles du sanctuaire, l'abîme que l'iniquité a creusé sous leurs pieds.

Remercions la divine providence, N. T. C. F., de ce qu'elle a suscité de nos jours et conservé si longtemps le courageux Pontife qui gouverne l'Eglise. Humainement parlant, tout ne devrait-il pas paraître perdu ? De quelque côté que l'on porte ses regards, on ne voit que sujet de tristesse et de découragement. Mais l'immortel Pie IX confiant dans le secours promis à l'Eglise, ne cesse d'élever la voix contre toutes les iniquités et contre toutes les erreurs. Sans ce fidèle gardien de la justice et du droit, sans ce fidèle défenseur de la vérité, sans ce juge impartial et intrépide des nations comme des individus, nul doute que l'Europe serait aujourd'hui dans des ténèbres plus profondes que celles qui affligèrent autrefois l'Egypte et que l'univers serait témoin et victime des plus affreuses catastrophes sociales.

Demandons instamment à Dieu de prolonger les jours de notre Pontife, afin qu'il voie de ses yeux le triomphe de la grande et sainte cause pour laquelle il a si vaillamment combattu.

Rappelons-nous que la religion seule est la sauvegarde de la société, que sans elle rien n'est sûr, rien n'est durable. Sachons profiter de la leçon terrible que nous donne les maux où sont plongés tant d'autres pays qui ont rompu avec la vérité, avec la justice, avec l'ordre, avec l'autorité. Notre bonheur en ce monde et dans l'autre est à ce prix.

## III.

### LE CONCILE DU VATICAN.

La célébration d'un Concile Œcuménique est toujours un événement de la plus haute importance. Les Evêques du monde entier, réunis autour de leur chef visible, représentent juridiquement toute l'Eglise ; ils peuvent plus facilement remédier aux maux qui l'affligent parce qu'ils en connaissent

plus intimement la nature. Rien ne fait mieux ressortir l'admirable perpétuité de la croyance catholique et l'unité parfaite de sa doctrine et de sa hiérarchie, malgré la diversité des lieux, des climats, des langues, des coutumes et des temps.

Aussi quand l'Eglise n'en a pas été empêchée, les Souverains Pontifes, à qui seuls il appartient de convoquer et de présider ces augustes assemblées, n'ont pas manqué de réunir les Evêques du monde entier.

Pie IX, malgré les obstacles en apparence insurmontables, a convoqué un Concile général qui s'est réuni le 8 décembre 1869, auprès du tombeau des Bienheureux Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, dans la basilique Vaticane, le plus vaste et le plus riche temple de l'univers.

Aux erreurs monstrueuses qui exercent le plus de ravages dans le monde, le Saint Concile a opposé le flambeau de la doctrine révélée et contenue dans l'Ecriture et la Tradition. Certains esprits téméraires et emportés par l'orgueil d'une vaine science, osaient affirmer qu'en dehors de la matière il n'existe rien, qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et des choses finies; que les choses créées ne sont qu'une émanation de la substance divine; que Dieu est un être, Universel et indéfini. L'Eglise, par la bouche du Saint Concile, a flétri ces aberrations du panthéisme et du matérialisme, en maintenant la doctrine d'un Dieu, créateur libre de toutes choses visibles et invisibles; Etre distinct de la matière créée, qu'il a produite du néant; Etre éternel, intelligent, immense, incompréhensible, infini en toutes perfections, et gouvernant le monde par sa toute-puissance et bénigne Providence.

D'autres, méconnaissant les forces de la raison, soutenaient que Dieu ne peut pas être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses créées. Le Concile a frappé d'anathème ceux qui nieraient à l'homme ce noble privilège.

Certains philosophes, tombant dans un extrême opposé, prétendaient pouvoir se passer de la révélation, proclamaient l'indépendance de la raison humaine, rejetaient la foi divine, niaient l'existence des miracles ou du moins la possibilité d'en discerner l'origine surnaturelle, tronquaient les Saintes Ecritures ou les interprétaient à leur gré sans faire aucun cas de la tradition et des enseignements de l'Eglise, soumettaient la foi à la raison, confondaient l'une avec l'autre ou prétendaient qu'il pouvait y avoir entre elles un véritable désaccord. Placés en face de toutes ces fausses doctrines, qui allaient grandissant avec le temps et qui produisaient tant de mal dans les âmes, la Sainte Assemblée du Vatican, assistée par l'esprit de Dieu, les a répudiées formellement comme contraires à la doctrine révélée; elle a dit anathème à tous ceux qui propagent et défendent ces pernicieuses erreurs, abritées sous de faux noms, mais rempli d'un venin mortel. Ce sont les loups ravisseurs, dont parle l'Ecriture, qui n'épargnent pas le troupeau; ce sont ces hommes qui enseignent parmi vous des doctrines perverses pour entraîner des disciples à leur suite; c'est pourquoi vous devez veiller et vous rappeler les avis que nous vous avons donnés. Et maintenant, pourrions-nous ajouter avec l'Apôtre, nous vous recommandons à Dieu et à sa grâce, car il est capable de mener à bonne fin l'édifice de votre sanctification, en vous faisant continuellement croître dans la foi et dans la pratique des bonnes œuvres, et il peut vous donner une part dans l'héritage éternel, dans la société des saints. (Act. XX: 28-33).

C'est en donnant une adhésion entière aux décrets du Concile du Vatican, c'est en nous tenant fortement attachés

au Siège Apostolique, au Souverain Pontife, héritier des prérogatives de l'apôtre Pierre, que nous serons fermes et stables dans la vraie foi. Là seulement se trouve l'autorité infaillible légitimement constituée par Jésus-Christ pour diriger les hommes dans le droit chemin de la vérité.

Jésus-Christ ayant donné à son Eglise, et à ceux qu'il a établis pour la gouverner, toute puissance dans ce qui touche à l'ordre du salut, ce serait une erreur de s'imaginer que les décisions et les définitions des Souverains Pontifes ou des Conciles aient besoin du consentement des autorités civiles pour obliger les fidèles. Ce serait aussi une erreur de croire que la promulgation de ces mêmes décisions ou définitions, par un évêque de son diocèse, soit nécessaire pour obliger les fidèles confiés à ses soins. Du moment qu'un catholique connaît d'une manière certaine qu'elles émanent de l'autorité compétente et qu'elles ont eu à Rome la promulgation voulue par les saints canons, ce catholique est tenu de s'y soumettre d'esprit et de cœur.

Si donc aujourd'hui, N. T. C. F., nous vous rappelons sommairement les principales décisions du Saint Concile du Vatican, c'est tout pour protester de notre respect et de notre soumission à ces oracles de l'Esprit-Saint et pour vous engager à les considérer toujours comme des phares lumineux destinés à éclairer vos pas.

#### IV

#### INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

Entre les divers points définis par le Concile du Vatican, il en est un auquel nous croyons utile de consacrer un article spécial de ce mandement: nous voulons dire l'infaillibilité du Souverain Pontife.

"C'est un dogme de foi, dit le Concile, que lorsque le Pontife Romain parle *ex cathedra*, c'est-à-dire, lorsque remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa suprême autorité apostolique qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise Universelle, il jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du Bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fut pourvue en définissant la doctrine touchant la foi ou les mœurs, et par conséquent, ces définitions du Pontife Romain sont irréfutables par elles-mêmes, et non en vertu d'un consentement de l'Eglise."

Pour bien comprendre cette définition dogmatique, il y a plusieurs choses à remarquer.

1o. La cause de cette infaillibilité est une assistance du Saint-Esprit, promise dans la personne de Saint-Pierre, à qui Jésus-Christ a dit: *Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel* (Mat. XVI. 18...) Simon, Simon, voilà que Satan a demandé de vous cribler comme du froment; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. lors donc que tu seras converti, confirme tes frères (Luc XXII: 31). A une Eglise qui devait durer jusqu'à la consommation des siècles, Jésus ne pouvait donner pour fondement un homme dont la vie était bornée; toujours il y aura dans l'Eglise des âmes dont la foi aura besoin d'être éclairée et fortifiée; la promesse de Jésus-Christ ne peut donc être restreinte à la personne de Saint-Pierre, mais elle doit être entendue de ses successeurs jusqu'à la fin des siècles.

Ce privilège est un don de Dieu, accordé, non pas en fa-

veur de celui qui la reçoit, mais en faveur des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

C'est un don de Dieu, et on ne peut en contester. L'existence sous prétexte que l'homme est sujet à l'erreur, à l'ignorance, aux passions, aux préjugés; car la grâce de Dieu est plus puissante que toutes les faiblesses humaines, et ce serait ébranler l'inspiration même des Saintes Ecritures que de nier l'infailibilité du Pontife Romain; car l'infailibilité est quelque chose de moins que l'inspiration, et si l'on regarde la première comme impossible et comme absurde, il faudra de toute rigueur nier l'inspiration des auteurs qui ont écrit les Saints Livres.

2o. Remarquons en second lieu l'objet de ce privilège: c'est toute doctrine concernant la foi ou les mœurs; c'est à dire N. T. C. F., que Notre Seigneur, infiniment sage et miséricordieux, a voulu donner, dans la personne du Pontife Romain, un guide dont la voix ne puisse jamais égarer la Sainte Eglise en ce qui a rapport à la foi de ses enfants ou à la conduite qu'ils doivent tenir pour arriver au ciel. Dieu a livré le monde aux disputes des hommes. (Eccle. III. II.); dans les sciences, dans les arts, dans mille et mille affaires diverses qui occupent les esprits sur la terre, les hommes se trompent souvent, mais parce que leur erreur ne compromet pas leur éternité, Dieu laisse au temps et aux patientes recherches de la raison humaine, le soin de redresser ce qui s'écarte de la vérité: mais du moment qu'une erreur quelconque pourrait jeter en péril la vérité surnaturelle de la foi ou les lois sacrées de la morale, il a voulu ménager à chacun une sauvegarde à la fois toute puissante et infailible.

3o. En troisième lieu, remarquez, N. T. C. F., la manière dont s'exerce ce privilège. Le Pape n'est pas infailible en toutes choses, mais seulement en ce qui concerne la foi ou la morale: et même dans ces deux objets, il l'est seulement quand il parle en qualité de pasteur et de docteur de tous les chrétiens et définit en vertu de sa suprême autorité apostolique qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle.

Tel est, N. T. C. F., ce grand privilège de l'infailibilité que l'Ecriture Sainte et la tradition nous montrent comme attribué au Pontife Romain. Toujours et partout il a été reconnu, et le Saint Concile du Vatican, quand il l'a défini solennellement, n'a été que l'écho de l'enseignement constant et universel de l'Eglise. L'autorité doctrinale aussi bien que disciplinaire du Pontife Romain s'est toujours exercée sans contestation sérieuse. De l'Orient et de l'Occident, on a recouru à son tribunal pour faire régler en dernier ressort les questions en litige sur la foi, sur les mœurs et sur la discipline. Les Saints Pères donnent au Pape des noms qui signifient cette prérogative. Ils l'appellent *Chef de l'Eglise du monde, Pasteur des pasteurs, Vicair de Jésus-Christ, Confirmateur de la foi des chrétiens, Soutien de l'Eglise, Colonne de la foi, Fondement inébranlable de l'Eglise Chrétienne, Juge suprême des controverses, Prêtre de Dieu, à qui il faut obéir sous peine de tomber dans le schisme et l'hérésie.* Ils disent encore que *l'Eglise de Rome, gouvernée par le Pape, est l'arche de Noé hors de laquelle tout périt*, parce qu'elle est héritière de la solidité que Pierre tenait du Christ.

Toute cette doctrine se résume en un seul mot célèbre: *Pierre parle par la bouche de ses successeurs*: par ses successeurs aussi, il est le confirmateur infailible de ses frères, le pasteur universel, le docteur perpétuel des enfants de l'Eglise, le guide éclairé par le Saint-Esprit et dont la voix ne saurait nous égarer.

Grâces éternelles soient donc rendues à Dieu, qui a voulu ainsi pourvoir à notre sécurité parfaite dans le chemin

du salut! Montrons-nous dignes, N. T. C. F., de ce bienfait, en écoutant avec docilité et respect, les enseignements de notre pasteur et docteur infailible.

#### L'Immigration à Manitoba

Si Manitoba était plus connue en Bas Canada, nous sommes certains que la plus grande partie de nos compatriotes qui émigrent prendraient la route de notre jeune Province. Et en faisant ainsi, ils atteindraient plus vite et plus facilement l'objet pour lequel ils s'expatrient. Comme pays agricole, Manitoba offre une foule d'avantages qu'on ne trouve pas ailleurs. D'abord le sol est extrêmement fertile. Tout ce qu'on sème vient en abondance. L'an dernier, M. Pierre Delorme, M. P. R., a semé 30 minots de blé et en a récolté 800. Et c'est là un fait bien ordinaire. Il y en a une multitude de semblables. Plusieurs ont même obtenu des rendements plus considérables.

En second lieu, la culture exige très peu de travaux. Un seul homme avec une paire de bœufs, une charrue et une herse, peut cultiver une étendue de terre passablement grande et faire une forte semence. Il lui suffira de labourer l'automne pour être prêt à semer de bon printemps. Un point qu'il est bon de ne pas oublier, c'est que les terres, même celles que l'on achète de la Couronne, et qui n'ont jamais été cultivées, sont en grande partie toutes défrichées, en belle prairie. Pas une souche à arracher, pas une pierre à enlever. Il ne s'agit que d'y mettre la charrue. Le fermier n'a pas même le moindre travail d'égouttement à faire. La pluie qui tombe pénètre dans le sol qui sèche très-vite. Les rigoles, fossés et cours d'eau sont inconnus ici.

Maintenant pour l'élevage des bestiaux, les facilités offertes à l'agriculteur sont pour ainsi dire encore plus étonnantes. Chaque fermier peut élever autant d'animaux qu'il voudra. L'été, ils paissent dans la grande prairie et ne requièrent aucun soin quelconque. Pour l'hiver, il y a du foin en quantité illimitée. Chacun peut en faire la provision qu'il lui plaira. Il ne s'agit que de le faucher et le ramasser. Un bon nombre de fermiers ont des faucheuses, et des râteaux tirés par des chevaux, et font chaque année plusieurs centaines de voyages de foin, soit pour leur usage, soit pour vendre. Il se vend ordinairement \$5 le voyage.

Un autre fait assez étrange, c'est que les chevaux qui ne travaillent pas passent l'hiver dehors, dans la prairie, le plus souvent loin des habitations, sans qu'on s'en occupe le moins du monde. On va les chercher le printemps, et ils sont ordinairement gras. Ceci s'explique par le fait qu'il tombe très peu de neige, beaucoup moins qu'à Québec ou Ontario et que le froid est toujours uniforme. Comme il ne dégèle jamais pendant l'hiver, la neige reste molle, et les chevaux trouvent facilement leur nourriture dans le foin nourriissant que la neige recouvre à peine. Et ce ne sont pas seulement les chevaux du pays qui hivernent ainsi dehors; les chevaux canadiens ou américains s'accoutument très-bien à ce régime. Plusieurs habitants ont trente, cinquante et même soixante chevaux qui se pourvoient ainsi par eux-mêmes. Les poulains naissent et croissent ainsi sans le moindre soin. On va les chercher à l'âge de 3 ou 4 ans pour les dompter. Les fermiers qui ont trente ou quarante bêtes à corne ne sont pas rares. Et les animaux se vendent très-cher. Les bœufs valent en général de \$60 à \$90. Les vaches de \$45 à \$60. Voilà quelques-uns des avantages que Manitoba offre aux agriculteurs.

Après l'énoncé de ces faits, et en y ajoutant la facilité avec laquelle on se procure une terre, à un prix très-modéré, nous n'hésitons pas à inviter nos compatriotes qui ont l'intention d'émigrer à venir s'établir à Manitoba.

#### RÉCETTES

##### EMPLOI DU CASSIS POUR CONFECTION DE LIQUEURS.

*Crème de Cassis, comparable à la meilleure Chartreuse.*  
Confection :

10. On prend 3 bonnes poignées de feuilles tendres de Cassis, on les dépose dans un bocal et l'on verse par-dessus une pinte de bon alcool à 86 ou 90 degrés; on laisse macérer les feuilles dans l'alcool pendant quinze jours; au bout de ce temps, on retire l'alcool, qui a pris une teinte verte très-prononcée, tandis que les feuilles de Cassis sont devenues blanches.

On passe une chopine d'eau sur les feuilles pour leur enlever le peu d'alcool qu'elles ont absorbé et on recuit cette eau à l'alcool.

20. On fait fondre 2 livres de sucre blanc, de belle qualité, dans une chopine d'eau sur un feu très-doux. Lorsque le sucre est refroidi, on procède à la confection de la liqueur de la manière suivante:

Dans un vase en verre, en faïence, en grès et en bonne terre vernissée, on verse d'abord l'alcool qui a servi à l'infusion des feuilles, ensuite le sirop de sucre. On ajoute une once d'eau de fleurs d'orange et l'on mélange bien le tout ensemble au moyen d'une spatule de bois ou d'une cuiller, afin que l'alcool et le sucre entrent en combinaison.

Comme toutes les liqueurs, celle-ci a besoin d'être filtrée à travers une chausse de laine garnie de papier sans colle, blanc et bien lavé. Après filtration, on met en bouteilles, et la liqueur est bonne à consommer.

L'expérience a démontré que cette liqueur gagne beaucoup en vieillissant. Après deux ou trois mois de fabrication, ces principes se trouvent fondus ensemble, et la liqueur, qui est d'une belle couleur verte, flatte l'œil, l'odorat et le goût, de manière à rivaliser avec la meilleure chartreuse.

Nous la recommandons à cause de sa bonté et de la facilité avec laquelle on peut la fabriquer dans le laboratoire du liquoriste comme dans tous les ménages de nos cultivateurs.

**EMPLOI DU CASSIS (GADELLE NOIRE) ET DES FEUILLES DE CASSIS COMME REMÈDE, ET COMME UN PUISSANT STOMACHIQUE PRÉFÉRABLE AU THÉ.**

*Emploi des feuilles de Cassis comme médicament ou comme digestif.*—Les feuilles de cette plante, écrasées et appliquées sur les coupures, sur les panaris et les tumeurs qui affectent l'extrémité des doigts, calment la douleur et hâtent la guérison.

Ces mêmes feuilles, infusées dans du vin blanc, peuvent être conservées et servir, au besoin, pour être appliquées sur des piqûres de guêpes, d'abeilles, de moucherons. Enfin, on emploie les feuilles de cassis à préparer un vin destiné à donner du ton à l'estomac. Il suffit de faire infuser pendant 24 heures deux poignées de feuilles dans une bouteille à large col, remplie de vin blanc et bien bouchée. Ce vin se prend à la dose d'un verre de vin ordinaire une ou deux fois par jour, une heure avant le repas, et il faut avoir soin de remettre à mesure une nouvelle quantité de vin, de manière qu'il surnage toujours au-dessus des feuilles. Les mêmes feuilles peuvent servir pendant quinze jours, si l'on a la précaution de tenir la bouteille bouchée et dans un endroit frais. On les emploie fraîches ou desséchées. (*Dictionnaire de la vie pratique* par BÉLEZE.)

*Infusion.*—Le Cassis (*ribes nigrum*), outre les avantages qu'il offre lorsqu'on l'emploie comme liqueur, en présente un autre malheureusement trop peu connu: je veux parler de ses feuilles qui, prises en infusion, ont une propriété stomachique supérieure au thé.

Les feuilles s'emploient à l'état frais et à l'état sec. Dans le premier cas, on les récolte en été, et on les laisse sécher pendant quelques jours, à l'ombre: on les emploie en infusion, comme on le fait du thé, à raison de 15 à 20 pour une pinte d'eau. À défaut de feuilles, les jeunes bourgeons, et même le bois, peuvent servir au même usage.

**Petite Chronique**

—Le comité d'agriculture américain, a fait rapport que la production totale du blé dans les Etats-Unis en 1872, est de 249,997,000 boisseaux, ce qui donne une augmentation de 12,275,000 boisseaux sur l'année précédente.

**COLLEGE DE STE. ANNE**

La distribution solennelle des prix aura lieu VENDREDI le 27 JUIN, à sept heures du soir.

Les parents des élèves et les amis de l'Education sont respectueusement priés d'y assister.

St. Anne, 19 juin 1873.



**EMIGRATION CANADIENNE A MANITOBA.**

La société Canadienne d'émigration à Manitoba, persuadée des immenses avantages qui attendent l'émigré dans les territoires de la Rivière-Rouge, attire l'attention des classes ouvrières, agricoles et mercantiles sur les faits suivants, à savoir:

**POPULATION DE MANITOBA, ETC.**

La population de Manitoba est d'environ 25,000 âmes dont près de la moitié est d'origine canadienne. Les paroisses et les écoles sont sur le même pied que dans la Province de Québec. Les taxes sont très-légères, et le même système de gouvernement qu'à Québec prévaut à Manitoba. Dans les cours de justice comme dans la Législature, on se sert des langues anglaise et française.

**MARCHÉS, ETC.**

L'argent est extrêmement abondant dans Manitoba, et les prix pour l'ouvrage sont très-élevés durant la saison d'été. C'est ainsi qu'un journalier est sûr d'au moins deux piastres (\$2.00) et un ouvrier de deux piastres et demie à (\$3.50,) trois piastres et demie par jour. Les couturiers sont rares et recherchés. Les domestiques, soit garçons ou filles, gagnent des gages très-élevés et sont très-rares. Les bons cultivateurs sont certains de s'y gagner une jolie aisance dans un petit nombre d'années, surtout ceux qui pourraient commencer avec un capital de quelques centaines de piastres.

La construction des chemins de fer qui va commencer cet été dans Manitoba, la construction des édifices du Gouvernement, la construction d'un pont considérable sur la Rivière-Rouge, sans parler d'une foule d'autres entreprises publiques et privées permettent de faire espérer de l'ouvrage de toute espèce à ceux qui émigreront à Manitoba.

**UNE TERRE DONNÉE GRATUITEMENT.**

Tout cultivateur ayant 21 ans, en arrivant à Manitoba, a droit à une belle terre, à son choix, de 160 acres, en don gratuit (homestead), pourvu qu'il s'établisse sur cette terre et la cultive. Au bout de cinq ans, le Gouvernement lui donne son titre.

Les terres sont des terres de prairie sur lesquelles le cultivateur peut dès la première année de son arrivée semer et récolter. Les pâturages sont de première classe.

On calcule qu'un habitant peut se bâtir lui-même une maison rustique ou chantier à peu de frais.

Le bois de chauffage s'obtient assez facilement, soit que le cultivateur le prenne sur sa terre (si elle est en partie boisée), soit qu'il aille le chercher lui-même à une courte distance.

À partir du 20 juin prochain, le prix du passage de Toronto à Fort Carry ou St. Boniface, Manitoba, sera de quinze piastres (\$15.00) pour les adultes, et de sept piastres et demie (\$7.50) pour les enfants au-dessous de douze ans. Les passagers se nourrissent, et le Gouvernement, à partir du Lac Supérieur, vend les provisions aux émigrants au prix coûtant. Le trajet dure environ quinze jours.

Voici d'ailleurs l'annonce du Gouvernement d'Ottawa, à ce sujet:



## TERRITOIRES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST

Après le 10 de Juin prochain, les émigrants ayant obtenu leurs billets, seront transportés de Toronto à Fort Garry, Manitoba, aux taux suivants :

**DE TORONTO A PRINCE ARTHUR'S LANDING PAR COLLINGWOOD ET SARNIA.**—Adultes, \$5; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix; 150 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra, 35 centins par 100 livres.

**DE PRINCE ARTHUR'S LANDING A FORT GARRY.**—Émigrants, \$10; Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, 200 livres de bagage personnel gratis. Bagage extra \$2.50 par 100 livres.

Les Émigrants pourvoient à leurs propres rations. Les provisions seront cependant fournies au prix coûtant, à Shebandowan, Fort Francis, et à l'Angle Nord-Ouest au Lac des Bois.

**LES BILLETS POUR ÉMIGRANTS AU FORT GARRY VIA PRINCE ARTHUR'S LANDING.**—Peuvent être achetées à Toronto, aux Stations de Chemin de Fer "Northern", "Great Western"; et Grand Tronc.

Les Émigrants sont priés de remarquer que la pesanteur du bagage ne doit pas dépasser 200 livres pour faciliter le transport sur les Portages.

**LES MARCHANDISES.**—Après le 20 de Juin prochain seront transportées de Prince Arthur's Landing au terminus Est du chemin de Fort Garry, Angle Nord-Ouest, au taux de \$2 par cent livres ou \$40 par tonne de 2,000 livres.

Chaque ballot doit être d'une grandeur convenable n'excédant pas 300 livres en pesanteur et solidement attaché.

Les chevaux, les bœufs, les wagons et autres articles de pesanteur tels que machines peuvent être envoyés au même lieu en donnant dûment avis et en faisant des arrangements spéciaux pour leur transport.

On ne permettra pas le transport des vins et des liqueurs spiritueuses sur la route de Prince Arthur's Landing.

Par ordre,

F. BRAUN,

Département des Travaux Publics, }  
Ottawa, 26 Mars 1873. }

### AGENTS D'EMIGRATION.

Tout individu émigré, en route pour Manitoba ou l'Ouest, en arrivant à Québec, ou à Montréal, ou à Toronto, ou à Collingwood, ou à Sarnia, devra s'adresser à l'Agent d'Emigration de chacun de ces endroits pour avoir des renseignements s'il est embarrassé, ou pour se faire loger et nourrir s'il est obligé d'attendre pour se remettre en route.

Québec.—S'adresser à Québec à L. Stafford, Dépôt des Immigrants.

Pointe-Lévis.—S'adresser à James Tom, Dépôt des Immigrants.

Coaticook.—S'adresser à l'Abbé Chartier, Dépôt des Immigrants.

Montréal.—S'adresser à Montréal à J. J. Daley, Pointe St. Charles.

Montréal.—J. A. Chicoine, Ne. 577, Rue Craig.

Toronto.—S'adresser à Toronto à J. A. Donaldson, Dépôt des Immigrants.

Collingwood.—S'adresser à Collingwood à l'Agent d'Emigration.

Sarnia.—S'adresser à Sarnia à l'Agent d'Emigration.

### BILLETS.

L'émigré peut acheter ses billets de passage à Toronto, aux stations du chemin de fer Grand Tronc, tel que ci-dessus indiqué. Il doit se souvenir néanmoins que le passage n'est de \$15.00 que de Toronto à Fort Garry; et il aura par conséquent à payer quelque chose de plus pour se rendre d'abord à Toronto. Le prix du billet de Québec à Toronto est de cinq piastres, (\$5.00).

### LE VOYAGE.

Le voyage pour se rendre à la Rivière-Rouge par le chemin Dawson ou du Gouvernement est facile et sans grande fatigue. L'émigré se rend d'abord par chemin de fer de Toronto à Collingwood; sur la Baie Georgienne, ou à Sarnia sur la Rivière Ste. Claire; puis par bateau à vapeur de Collingwood ou de Sarnia au Fort William.

Du Fort William qui se trouve à l'extrémité ouest du Lac Supérieur, au Lac Shebandowan, il y a 45 milles à faire en wagon.

De ce dernier point à l'Angle du Nord-Ouest, l'émigré fait 310 milles de chemin par eau. Les portages qui se rencontrent sur la route se font dans les wagons couverts.

De l'Angle du Nord-Ouest à St. Boniface ou Fort Garry, il reste 95 milles de chemin qui se font en wagon.

### LE CLIMAT.

Le climat des territoires de la Rivière Rouge ressemble en tous points à celui de la Province de Québec, excepté qu'il y tombe beaucoup moins de neige. Les saisons y sont généralement très-belles et les chemins magnifiques. Le climat est sec et l'un des plus salubres qui soit au monde.

### REMARQUE GÉNÉRALE.

Comme le pays de la Rivière Rouge n'était nullement préparé à recevoir avant cette année une immigration considérable, il est tout naturel qu'il ne se soit fait aucun effort pour attirer l'attention du public de la Province de Québec de ce côté. Le temps est aujourd'hui arrivé où l'on peut faire espérer un bel avenir à tout cultivateur, ouvrier industriel ou marchand qui, ayant de l'énergie, de la santé et de la persévérance, serait disposé à aller tenter fortune vers les riches et fertiles prairies de l'Ouest canadien. Pour l'émigré de la Province de Québec, comme de toute autre province, en allant s'établir à Manitoba, il ne fait que changer de domicile sans changer de pays. Il retrouvera là-bas, à part les immenses avantages décrits brièvement ci-dessus, sa langue et les institutions qui lui sont si chères. Avant de songer à émigrer aux Etats-Unis, où il va se perdre, religieusement et politiquement parlant, qu'il réfléchisse aux avantages supérieurs à tous les points de vue, que lui offre la colonisation de la riche et nouvelle province de Manitoba.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau d'Emigration Canadienne, à Montréal, No. 577 rue Craig, ou aux divers agents nommés ci-dessus.  
10 Mai 1873.

### A VENDRE.

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

F. DEGUISE,

1er mai 1873.

Notaire.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.